

**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE,  
DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE**

Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité  
Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions

**2018 DASES 211 G : 11 subventions (4 102 075 euros) à 7 associations et 2 organismes pour le fonctionnement de 15 « Espaces Solidarité Insertion » (ESI), 1 accueil de jour/nuit et 1 volet protection de l'enfance à destination des personnes et familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris. Avenant**

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Avec le présent projet de délibération, je vous propose de renouveler le soutien de la collectivité parisienne au fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion (ESI) pour leur action en faveur des personnes en situation de grande exclusion.

Comme l'affirme le préambule du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, « *la situation de rue ne doit pas empêcher l'accès aux droits et services essentiels : lutter contre l'accumulation de difficultés qui contribuent à aggraver une situation de grande exclusion commence par garantir l'effectivité de ces droits fondamentaux et un accès aux services essentiels, et cela de manière inconditionnelle* ».

Les accueils de jour constituent les premiers lieux d'accueil et d'orientation des personnes en situation de rue. Ils sont ainsi devenus des opérateurs centraux du dispositif parisien d'urgence sociale. A la fois espaces refuges et lieux de sociabilité, ils contribuent à offrir aux personnes en situation de grande exclusion, la possibilité d'un accompagnement dans la durée, vers la sortie de rue, et dans l'attente, la délivrance de prestations sanitaires et sociales.

Consciente du rôle primordial des accueils de jour dans la lutte contre la grande exclusion, la collectivité parisienne a mené, depuis plusieurs années, une politique volontariste en ce domaine notamment en participant aux côtés de l'Etat et de la RATP, à la création en 1996 d'un dispositif spécifique, les Espaces Solidarité Insertion, accueils de jour labellisés répondant à un standard d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de rue défini par un cahier des charges.

Ce réseau d'Espaces Solidarité Insertion (ESI) accueille de manière inconditionnelle et accompagne tous ceux que les difficultés de l'existence ont conduits à un état de très grande précarité et de grande exclusion. L'objectif poursuivi par les ESI est de permettre, le moment venu, une réorientation de ces personnes accueillies vers les services de droit commun. Dans l'intervalle, ces structures peuvent offrir des prestations - sociales, sanitaires et/ou médicales - adaptées aux besoins des personnes reçues.

Une convention tripartite, renouvelée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, fixe les modalités de fonctionnement et de financement du dispositif, prévoyant une participation paritaire de l'Etat et du Département de Paris aux dépenses de fonctionnement des ESI, ainsi que la participation de la RATP à leurs dépenses d'investissement. Un cahier des charges définit les conditions générales de fonctionnement et d'accueil du public dans ces structures. Chaque gestionnaire d'ESI est lié au Département par une convention d'objectifs bilatérale.

À ce jour, 16 accueils de jour se sont vus reconnaître la qualité d'Espaces Solidarité Insertion par le comité tripartite (État, Département, RATP). Situés dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements, douze d'entre eux sont ouverts cinq jours par semaine, quatre le sont six jours sur sept (l'ouverture durant le week-end étant alternée pour deux structures). Devenu acteur essentiel du dispositif d'urgence sociale dans la capitale, le réseau des ESI s'est développé en cohérence avec la politique globale parisienne en matière de veille sociale : gestion des Permanences sociales d'accueil (PSA) par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP), soutien croissant apporté au

Groupement d'Intérêt Public Samusocial de Paris, programme de création et d'humanisation des centres d'hébergement, accueil dans la dignité des publics migrants...

En 2017, les ESI ont comptabilisé près de 505 500 passages, 80 000 douches, plus de 6 000 consultations médicales et plus de 26 000 entretiens sociaux formalisés.

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de deux mesures du pacte relatives aux ESI :

- le développement des consultations juridiques dans les ESI (action 35) qui amène à 11 le nombre d'ESI proposant cette prestation complémentaire de l'accompagnement social.

- le déploiement intégral du projet du 2ème ESI familles (action 46) qui s'est installé, en mars 2018, dans le 2ème arrondissement après d'importants travaux de rénovation

En outre, compte-tenu de la forte pression sur le public familles, il a été décidé d'ouvrir un accueil de jour provisoire rue Coustou dans le 18ème arrt afin de venir en appui des 2 ESI familles existants.

**Ce projet de délibération porte sur le financement en fonctionnement en 2018 de 15 ESI, 1 accueil jour/nuit « Coustou » et le volet Protection de l'Enfance de l'ESI Familles Bonne Nouvelle.** Ce projet est complété par la délibération relative au financement du Samu Social de Paris, incluant la gestion de l'ESI Maison dans le jardin. Au titre des demandes de subvention pour l'année 2018, le comité tripartite a validé deux mesures nouvelles cette année, pour l'ESI Maison dans la rue porté par le Centre d'Action Social Protestant et l'ESI Familles porté par Emmaüs Solidarité. De plus, la Ville a participé au financement de l'accueil Coustou géré par l'association Emmaüs solidarité .

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent dans le détail ces associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Au vu de ces éléments et au regard des engagements pris par la collectivité parisienne dans le cadre du Pacte de lutte contre la grande exclusion et du budget participatif, je vous propose de fixer le montant des subventions de fonctionnement allouées par le Département de Paris aux gestionnaires des ESI, conformément à la répartition établie par le comité tripartite Etat/Département/RATP, à un montant total de 4 102 075 € au titre de l'année 2018, pour les ESI : « Espace Saint Martin », « La Maison du Partage », « Halte Femmes », « Mazas », « Chez Monsieur Vincent », « La Maison dans la Rue », « René Coty », « Halle Saint- Didier », « Agora », « Boutique Solidarité Bichat », « ESI Familles », « La Maison du 13 », « Espace Solidarité », « Bonne nouvelle », et « Arche d'Avenir » ; pour l'accueil jour/nuit « Coustou » et le volet protection de l'Enfance de l'ESI Bonne Nouvelle.

Par ailleurs, en application de la délibération 2017 DASES 161 G attribuant des subventions d'investissement pour kits d'hygiène (budget participatif), il est demandé au Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental d'autoriser la signature de conventions relatives aux modalités de versement de ces subventions avec la Fondation de l'Armée du salut, Aurore, CASP, la Mie de Pain, Emmaüs solidarité et Aux captifs La Libération.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris  
Siégeant en formation de Conseil Départemental